

Addendum / Addenda

Project Description / Description de projet 18-S1 Aménagement de l'Aire de Formage LGE-1		
Solicitation No./N° de sollicitation PW-18-00836595	Project No./N° de projet 18-22017	W.O. No./N° d'ordre de travail A1-013658-03-01
Departmental Representative / représentant ministériel Philippe Tremblay		Date September 11, 2018
Notice: This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.		Nota: Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.

Questions et réponses:

Q1 • Quelles sont les spécifications pour les valves du réseau d'eau refroidie ?

R1 Voir 94410 addenda M-02.

Q2 Quelles sont les spécifications des 8 tuyaux flexibles 25Ø du réseau d'eau refroidie sous la mezzanine requis vers le réservoir accumulateur, unité hydraulique, presse 1000 tonnes et Regloplas ?

R2 Voir 94410 addenda M-01.

Q3 • Quelles sont les spécifications des purgeurs d'air du réseau d'eau refroidie ?

R3 Voir 94410 addenda M-02.

Q4 Quelles sont les spécifications pour le tuyau de drainage 15.9 Ø de la chambre CSZ #2 ?

R4 Voir 94410 addenda M-02.

Q5 À la chambre CSZ #2, au raccordement du filtre à eau existant conservé, nous avons un nouveau boyau flexible 9.5 Ø qui se raccorde à l'existant qui semble être pour un réseau d'eau domestique. Pouvons-nous avoir des spécifications pour ce boyau flexible ? Les spécifications données au point 14.3 du plan 401 pour le boyau 19mm ne semblent correspondre à aucun endroit ou application au plan.

R5 Voir 94410 addenda M-02.

Q6 Au schéma de raccordement d'huile hydraulique, devons-nous prévoir des raccords PBW32 LA5N ou PBW24 EB4N ou autre pour le raccordement du boyau flexible 12Ø entre la presse 75 tonnes et l'unité hydraulique ?

R6 Voir 94410 addenda M-01.

Q7 Quelles sont les spécifications des boyaux d'huile flexibles 25Ø de l'unité de surpression ?

R7 Voir 94410 addenda M-01.

Q8 Quelles sont les spécifications de la tuyauterie d'huile 25 Ø rigide sous la passerelle ?

R8 Voir 94410 addenda M-01.

Q9 Quelles sont les spécifications des valves d'huile en amont des flexibles raccordant l'unité de surpression et le réservoir d'huile de la presse 1000 tonnes sous la mezzanine ?

R9 Voir 94410 addenda M-02.

Q10 Question touchant la section Civil/Structure de l'appel d'offre en objet:

R10 Quelle sera la hauteur de la mezzanine?

Veuillez consulter le plan & Devis (94410 - Addenda S-01 - R00) de l'Addenda-1

Q11 Lors du déplacement des équipements, est-ce que nous pouvons entreposer ceux-ci entre le laboratoire et la porte

R11 Oui, autorisé par le département du bâtiment.

Q12 Qui se charge de déplacer les équipements (Entrepreneur général ou sous-traitant)?

R12 L'Entrepreneur général.

Q13 Qui s'occupe de déplacer les boutons de contrôle de la hotte (sous-traitant électrique VS spécialiste en contrôle de

R13 Le Sous-traitant électrique.

MODIFICATION à l'appel D'OFFRE 18-22017 (DDS18-S1)

1- Veuillez éliminer l'article 3.0 ALLOCATION EN ESPÈCES et sous articles subséquent à l'Annexe F1, Directives générales, section 00 10 00.

2- Veuillez introduire à l'Article 2.0 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX de l'Annexe F1, Directives générales, section 00 10 00, les articles suivants:

2.1.6 Fourniture et installation d'une alimentation en air comprimé sous la mezzanine, avec un enrouleur de boyau et raccord rapide.

2.1.7 Fourniture et installation d'un panneau de distribution électrique 120/208V sous la mezzanine au mur ouest.

2.1.8 Fourniture et installation du raccordement électrique à 347/600V d'un four à induction futur, près de la presse (1000 t) existante adjacente à la nouvelle mezzanine

2.1.9 L'entrepreneur fournira une proposition détaillée avec une ventilation complète des coûts pour chacun des items (art. 2.1.6-7 et 8), et chaque proposition fera l'objet d'une vérification par les professionnels chargés de la surveillance des travaux.

2.1.10 Le CNRC ne s'engage à réaliser ni en totalité ni en partie les items faisant l'objet des articles 2.1.6, 7 et 8.

2.1.11 Seuls les coûts de construction réels qui auront été approuvés au préalable seront payés à l'entrepreneur. Dans l'éventualité où moins d'items seraient réalisés ou que ceux-ci s'avèreraient moins coûteux que ce qui apparaît dans le tableau, un crédit sera accordé par l'entrepreneur.

2.1.12 Les coûts relatifs à l'administration et profits, aux taxes et autres droits, au transport, à la manutention et à l'entreposage, ainsi qu'à tous les autres coûts afférents, doivent être inclus au montant de base du contrat.

3- Au document **Formulaire de proposition – Marché de construction**, p.3 de l'appel d'offre, VEUILLEZ éliminer la section suivante de l'article 1.3 **Offre de prix**:

- 3-a) - Allocation en espèces pour distribution air comprimé : 5,000\$
- Allocation en espèces pour panneau distribution 120V/208V : ... 10,000\$
- Allocation en espèces pour alimentation électrique four induction : 5,000\$

3-b) Ajouter la ventilation des coûts suivante:

- 3-b1 Alimentation en air comprimé sous la mezzanine _____
- 3-b2 Panneau de distribution électrique 120/208V sous la mezzanine _____
- 3-b3 Raccordement électrique à 347/600V d'un four à induction _____